

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 16 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

M. le Président: J'éprouve un moment de difficulté parce qu'on me dit que c'est le député de Shefford (M. Lapierre) qui a eu la parole, mais l'étude sur l'amendement est terminée, et il est difficile pour lui de parler une deuxième fois, sauf s'il y a consentement unanime de la Chambre.

[Traduction]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour parler du programme du gouvernement, de ce que ce dernier compte faire ainsi que de certaines des choses qu'il n'a pas mentionnées.

Comme on l'a signalé plusieurs fois au cours du débat, le discours du trône insistait sur les consensus et la conciliation. Même s'il s'agit là d'objectifs louables, il nous cause également certaines inquiétudes. Par exemple, il était dit dans le discours du trône que:

Avec le temps, ces consultations créeront un sentiment de confiance mutuelle et de responsabilité commune à l'égard de l'économie; il sera alors possible de s'entendre sur des questions encore plus fondamentales comme: le partage du fardeau des ajustements économiques nécessaires et des avantages de la croissance de l'économie qui en résultera; les moyens de faire face, dans ses dimensions nationales et internationales, au défi que présente la protection de l'environnement; et en sus les moyens de concrétiser notre idéal de justice sociale par des programmes bien adaptés aux besoins de notre société.

Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que nous ne parvenions à un consensus sur ce genre de questions. En attendant, les chômeurs et les petits salariés sont ceux qui souffrent le plus de la situation, alors qu'ils bénéficient très peu du virage technologique et de toutes les transformations qui s'opèrent actuellement.

Un rapport publié il y a deux mois par l'Organisation nationale de lutte contre la pauvreté souligne qu'entre 1981 et 1983, le nombre de Canadiens qui vivaient en-dessous du seuil de la pauvreté a augmenté de 22 p. 100. En 1981, il y avait 3.5 millions de pauvres au Canada. En 1983, leur nombre s'était accru de 800,000, ce qui portait à 4.3 millions le nombre de Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté.

La Chambre doit se poser la question suivante: combien de temps ces personnes devront-elles attendre avant que nous ne parvenions à un nouveau consensus? En examinant les mesures

prises par le gouvernement, je me suis dit qu'un nouveau consensus commençait peut-être déjà à s'établir quant à la nécessité d'avoir plus de pauvres pour maintenir de bas salaires et empêcher les Canadiens d'espérer un niveau de vie trop élevé.

Il vaut la peine de réfléchir quelques minutes à la façon de parvenir à ce consensus. Par exemple, nous sommes actuellement d'accord à la Chambre sur la question de l'assurance-maladie. Le premier ministre (M. Mulroney) lui-même en a parlé comme d'un dépôt sacré. Toutefois, ce consensus à l'égard de l'assurance-maladie n'a pas toujours existé. Il n'existait pas il y a 20 ans lorsque ce programme a été établi en Saskatchewan malgré une vive opposition. C'est parce que des dirigeants comme Tommy Douglas et Woodrow Lloyd ainsi que le gouvernement CCF de la Saskatchewan étaient prêts à risquer leur avenir politique sur la question de l'assurance-maladie que celle-ci a été créée. Elle a fait ses preuves au cours des années, si bien que le premier ministre lui-même la considère maintenant comme une obligation sacro-sainte.

Ce n'est pas en discutant autour d'une table que nous sommes parvenus à ce consensus. Il a fallu que quelqu'un prenne une initiative. Si nous voulons établir un nouveau consensus, il ne faut pas que le gouvernement reste en retrait et se contente d'organiser des conférences au sommet. Il doit faire le nécessaire pour éviter que les pauvres et les chômeurs, les économiquement faibles, subissent tous les inconvénients du virage technologique sans en tirer les avantages.

Le discours du trône déclarait également à propos des provinces que:

... leur généreux concours ne sera pas moins essentiel au respect des engagements pris envers les peuples autochtones tels qu'ils apparaissent dans la Loi constitutionnelle de 1982. Par égard pour ces peuples et pour l'ensemble des Canadiens, il ne faut pas décevoir les grandes attentes qu'a fait naître le rapatriement de notre constitution.

Il ne fait aucun doute que certaines provinces ont adopté une attitude très mesquine à l'égard des droits des autochtones au cours des deux dernières conférences constitutionnelles. Il faut adopter une attitude plus généreuse, mais il ne suffit pas que le premier ministre lance un appel à la coopération. Si nous voulons tenir nos engagements envers les autochtones du Canada, le gouvernement fédéral doit prendre des initiatives en ce sens.

Quelle est la position du gouvernement à l'égard de la constitutionnalisation du droit à l'autonomie des autochtones? Est-il prêt à défendre activement les intérêts des autochtones? Nous reconnaissons tous, je crois, que le gouvernement jouit d'un appui considérable auprès de la population. Est-il prêt à courir le risque de perdre cet appui? Est-il prêt à perdre un peu de popularité en essayant d'orienter l'opinion publique sur la question des droits des autochtones? Est-il prêt à insister pour que les provinces fassent preuve de générosité, ou se contentera-t-il de leur demander poliment d'être généreuses, espérant qu'elles répondront à l'appel?